

PROFESSEURS

BUREAU: 36, Rue Pauvre, 39 - ROUBAIX
TELEPHONE - N° 245 - TELEPHONE

POUR LES APPRENTIS

CREATION D'UN CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE - UN EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage industriel et commercial est resté jusqu'à ce jour dépourvu d'une sanction effective, c'est-à-dire d'un certificat délivré après examen et garantissant la qualité de la formation professionnelle des apprentis et des jeunes ouvriers.

Fidèle interprète du Parlement qui a ouvert au Ministère du Commerce des crédits destinés à restaurer l'apprentissage, le gouvernement se devait d'instituer, sans plus tarder, ce certificat qui, véritable pierre au savoir pratique et au travail, aura pour effet certain d'accroître, dans un délai rapproché, la valeur professionnelle des apprentis et par suite des ouvriers.

Ce certificat a été créé par décret en date du 24 octobre 1911. Il importe dès maintenant d'en assurer l'application dans notre département, si industriel.

A cet effet, MM. les inspecteurs de l'enseignement technique qui se sont réunis à la Préfecture le mercredi 6 mai 1914 et, après échange de vues, ont arrêté, pour l'organisation, en 1914, de l'examen de fin d'apprentissage, la réglementation suivante:

But de l'examen. — L'examen, qui sera exclusivement d'ordre professionnel, doit fournir la preuve que le candidat:

- 1° Exerce son métier avec une habileté suffisante;
- 2° Possède des connaissances pratiques et techniques relatives à ce métier (matières premières, outils, machines-outils, notions d'hygiène, lois et règlements concernant la profession).

Organisation de l'examen. — L'examen comprendra donc:

- 1° Une épreuve pratique.
- 2° Des épreuves écrites et morales.

C'est de l'épreuve pratique — et nous insistons sur ce point — que les commissions d'examen tiendront surtout compte. Afin de montrer son importance, c'est par elle que l'examen débute. C'est donc elle qui aura la durée la plus longue.

L'épreuve écrite pourra consister en une rédaction très simple relative à la profession (description et usage d'un atelier, d'un outil, d'une machine, etc.).

Les épreuves orales ne dureront pas plus de dix minutes pour chaque candidat; elles consisteront en interrogations concernant la profession.

La commission pourra ajouter une épreuve élémentaire de dessin (croquis coté, lecture d'un plan, etc.).

Dans les années qui suivront les épreuves écrites et orales pourront prendre une importance plus grande, puisque la plupart des candidats auront suivi des cours professionnels.

Les connaissances théoriques ont, en effet, pour but d'empêcher l'ouvrier de se laisser guider par l'empirisme et la routine et de constater qu'il domine réellement son métier.

Admission à l'examen. — Tous les apprentis sont autorisés à prendre part aux épreuves quand ils ont même ils n'auraient suivi aucun cours professionnel et n'auraient fréquenté que l'atelier, sous la réserve qu'ils auront terminé l'apprentissage dans le métier pour lequel ils désirent se faire examiner, qu'ils aient au moins 20 ans et qu'ils aient au minimum trois années d'apprentissage.

Les élèves des écoles pratiques qui ont suivi les cours de ces établissements pendant les trois années de scolarité sont autorisés à subir l'examen.

Pièces à produire. — Une demande d'admission écrite par le candidat, faisant connaître les ateliers dans lesquels il a travaillé.

- 1° Un certificat du patron constatant que l'apprenti a terminé son apprentissage.
- 2° Un certificat délivré par le directeur des cours de perfectionnement fréquentés par le candidat (les élèves des écoles d'industrie produiront simplement un certificat des directeurs de ces établissements).
- 3° Le candidat pourra soumettre à la commission les pièces d'atelier, croquis, dessins, travaux divers qu'il a exécutés.

Les candidats se feront inscrire au bureau de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique: 76, rue du Collège, Ecole pratique de commerce et d'industrie.

Des épreuves. — La date des épreuves sera ultérieurement annoncée. Des candidats, les candidats peuvent solliciter leur inscription.

Professions pour lesquelles un certificat pourra être délivré.

Industries mécaniques. — En général, ces professions qui ont un caractère d'apprentissage rationnel et méthodique. Nous allons citer les principales; il peut en exister d'autres qui ne figurent pas sur ces listes, mais les candidats appartenant à ces professions omises peuvent néanmoins solliciter l'autorisation de concourir.

Industries mécaniques. — Ajusteurs, ouvriers d'étou, ouvriers des machines, chaudronniers (fer et cuivre), ferblantiers, électriciens, tourneurs, ferronniers, modeliers, traceurs, forgerons, mouleurs, armuriers, tôliers, serruriers, poêliers, couteliers. (En ce qui concerne ces professions, l'examen aura vraisemblablement lieu dans le courant du mois de juin en même temps que les examens de fin d'études des cours professionnels municipaux.)

Bâtiment. — L'examen aura lieu à l'école municipale du bâtiment, rue de l'Espérance pour les maçons, chêniers, tailleurs de pierres, marbriers, charpentiers, menuisiers, serruriers, tôliers, couvreurs, plombiers, carrelers, plafonniers, peintres.

Bois et Ameublement. — Tapissiers décorateurs, sculpteurs, ébénistes, etc.

Lithographie. — Compositeurs-typographes, imprimeurs-typographes et lithographes, relieurs et brocheurs.

Vêtement. — Tailleurs, couturiers, modistes, corsetières.

Alimentation. — Boulangers, pâtisseries.

Industries chimiques. — Premiers ouvriers et contre-maitres detourneurs et apprêteurs.

Professions commerciales. — L'examen coïncidera avec les examens de fin d'études des cours municipaux: Sténographes, correspondants-comptables, acheteurs, vendeurs, traducteurs, interprètes.

Commissions d'examen

Les commissions d'examen sont nommées par le Préfet.

Chaque commission se composera: 1° d'un inspecteur départemental de l'enseignement technique, président; 2° de deux patrons et de deux ouvriers appartenant au métier dans lequel l'apprenti désire se faire examiner; 3° d'un professeur ou d'un directeur d'école pratique, ou d'un professeur de cours

PROFESSEURS

BUREAU: 36, Rue Pauvre, 39 - ROUBAIX
TELEPHONE - N° 245 - TELEPHONE

PROFESSEURS

professionnels organisés dans la circonscription d'inspection.

Les décisions de la commission sont valables si le président et deux membres sont présents. En cas de partage des voix, celui du président est prépondérant.

Séances de l'examen. — La Commission arrête la liste par ordre de mérite des candidats qui ont subi les examens avec succès. L'inspecteur de l'enseignement technique fournit au Comité départemental un rapport écrit dans lequel il indique le texte des épreuves, la façon dont elles ont été subies et les décisions de la commission.

Encouragements aux lauréats. — Le diplôme constituera pour les apprentis qui l'auront obtenu, une première récompense. Il sera en effet la garantie de leur habileté manuelle et de leur savoir professionnel.

Dans chaque circonscription, la Commission examinera s'il y a lieu, de récompenser les apprentis par des prix en nature.

Concours départemental d'apprentissage

Les commissions d'examen dresseront également la liste des apprentis qui pourront être autorisés, d'après leur mérite, à prendre part aux épreuves du grand concours départemental d'apprentissage qui aura lieu en octobre 1914, à Tourcoing.

C. LEHOUCQ.

QUAND ON A TROP BU...

Lundi matin, à une heure quarante, un sieur François D..., domicilié rue de Lille, à Cysling, a été assailli au moment où il passait devant un café de la Grand-Place par quelques clients de ce café qui avaient absorbé des « demis » en très grande quantité.

D... a refusé de porter plainte. Ses agresseurs l'accusent d'avoir crié: « Vive l'Allemagne! » et mettent leur acte sur le compte de leur patriotisme outragé.

LES TURGOTINS A BRUGES

L'excursion annuelle des membres de l'association des A. E. de l'Institut Turgot a eu lieu le dimanche 7 juin, à Bruges. Malgré l'inclemence du temps, cette excursion, qui avait attiré une centaine de turgotins, fut en tous points réussie; la seconde partie, c'est-à-dire la promenade en voiture autour de la vieille cité flamande et la visite à « Bruges Port de Mer » fut particulièrement agréable. Le temps pluvieux toute la matinée était devenu beau l'après-midi ce qui a permis de terminer l'excursion dans les meilleures conditions. Les turgotins sont rentrés à Roubaix enchantés d'avoir passé une aussi bonne journée.

UNE ADJUDICATION POUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE

Hier lundi, à 15 heures, a eu lieu, dans la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville, l'examen des soumissions présentées pour l'œuvre de fournitures de viande, pour l'année 1914-1915, par le Bureau de Bienfaisance, présidé par le maire, ayant à ses côtés, comme assesseurs, MM. Alfred Lerouge et Louis Dumont, ses collègues, MM. J. Vanherpe, conseiller municipal, Henri Cateau, receveur, Nedoncel secrétaire, Barbier, greffier.

Le lot Charbon pour foyers domestiques — 35 tonnes; adjudicataire, M. Mulliez-Delcourt, Roubaix, à 24.80 la tonne.

2e Lot. — 100 douzaines camisoles, tricot de laine — Lehembre-Gros, Lille, pour 2.825 fr. 75 au total.

3e Lot. — Bas et chaussettes de laine — Lahousse-Mortagne, Tourcoing, pour 1.249 francs 40.

4e Lot. — 400 paires de sabots d'enfants — Vandestienne, Tourcoing, pour 259 fr.

5e Lot. — a) Gliches (350 paires) — Vandestienne, pour 465 fr. 75.

6e Lot. — Matelas en petit plié — Bangès, à Bauvin, pour 589 fr. (36 dz.)

7e Lot. — Robes d'enfants — Bangès, à Bauvin, pour 1018 fr. (56 dz.)

8e Lot. — Etouffe coton pour pantalons — Bangès, à Bauvin (600 m.) pour 1.89 le mètre.

9e Lot. — Etouffe pour jupons — Bangès, à Bauvin (600 m.), pour 0.85 le mètre.

10e Lot. — Etouffe pour robes — Bangès, à Bauvin (600 m.) pour 1 fr. 08 le mètre.

11e Lot. — Toile métis en 180 c. (500 m.) — Lehembre-Gros, Tourcoing, à 1.5148 le mètre.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Le Conseil d'administration et les membres du « Tir Régimentaire » s'étaient réunis, samedi soir, afin de fêter la distinction récemment obtenue par leur vice-président, M. Clovis Masson. M. Raoul Desreux, Président, rappela en quelques mots bien sentis, l'exemplaire dévouement du nouveau promu dont les qualités de caractère sont hautement appréciées de tous les membres; il cite les nombreuses organisations où il apporte un très précieux concours: Vice-Président au Tir Régimentaire de Roubaix où il dirige pendant deux années le cours spécial de tir; Président de l'Association des Anciens Elèves de l'école de la rue d'Henri; Secrétaire de la Fédération des Amicales de Roubaix; Fondateur de l'école de tir et d'instruction militaire de Roubaix; Trésorier de la Mutuelle d'adultes de la Fédération des Amicales; Membre du Comité consultatif de l'Union des Femmes de France; Membre du Comité du Nord de l'Union des sociétés de préparation militaire de France; Membre du Comité technique (Tirs scolaires et post-scolaires) du Congrès de préparation militaire en 1911; Membre actif des anciens sous-officiers français de l'Association de l'Institut Turgot, du Tir National de Tourcoing; Membre honoraire des Associations rue des Arts et rue Delezanne.

Ces nombreux états de service lui ont déjà fait obtenir: en juin 1910, le Diplôme du Ministère de la Guerre; en juin 1911, le Diplôme d'honneur de l'Union des Sociétés de France; en juillet 1911, le Diplôme de la Ligue de l'Enseignement; en août 1911, la lettre de félicitations du Ministre de la Guerre; en août 1912, la médaille de bronze du Mérite National; en mars 1913, la plaque de bronze avec litre de lauréat de la Ligue de l'Enseignement; en août 1913, la médaille d'argent du Mérite National.

Il termine en lui signifiant toute la joie éprouvée par ses amis à l'annonce de sa nomination et lui remet les prix de nomination en lui souhaitant de continuer à briller dans le Comité qui est heureux de lui offrir.

M. Maurice Duhamel, second vice-président, apporte à son collègue les vives félicitations de tous les secrétaires et lui offre, comme gage de bonne amitié, un superbe objet d'art qui lui rappelle, dans son objet d'art, que l'association de tous, pour son caractère serviable et amène cette excellente soirée s'est terminée par un concert improvisé des mieux réussis où il a été donné d'applaudir: Mmes Suzanne Delobel et Germaine Baugnies, MM. Achille Monnier, Louis Winants, Edmond Bhort,

WATTRELOS

DANS LA POLICE. — Par arrêté du Ministre de l'Intérieur la médaille d'honneur de la police est décernée à M. Achille Blain, brigadier de police à Wattrelos.

M. Blain, très conciliant et fort dévoué, ne compte que des amis à Wattrelos.

Tout se rejoignant de sa nouvelle décoration.

ENTERREMENT CIVIL. — Aujourd'hui mardi, à deux heures après-midi, aura lieu l'enterrement civil du citoyen Henri Vannont-terhem, décédé à l'hôpital de Tourcoing.

Réunion à trois heures précises, à l'hôpital de Tourcoing.

NOS AGRICULTEURS. — M. Henri Lepers, cultivateur à Wattrelos, lauréat de nombreux concours, vient de remporter de nouveaux lauriers au Concours agricole.

Voici les prix qui ont été attribués à notre compatriote:

Animaux reproducteurs (race hollandaise), er Irix (250 fr.), 2 seconds prix, un troisième prix.

Vaches laitières: Prix d'honneur (objet d'art) et prix du championnat laitier (médaille d'or).

Concours beurrier: 1er prix, 150 francs.

Animaux de basse-cour: 1er concours, canards de Rouen, 1er prix.

De tels succès se passent de commentaires. Aussi, lors de la distribution des récompenses, le Ministre de l'Agriculture a tenu à féliciter publiquement M. Henri Lepers.

notre tour, nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — Naisances. — Marguerite Renard, rue Magenta, 33. — Maurice Senechal, rue Delmeur, 22. — René-François Delmille, rue du Rivage, cour Stieret, 13.

Décès. — Sophie Loeffel, 79 ans, sans profession, rue du Bock, 2.

L'OMME

AU CLUB CYCLISTE. — L'épreuve dite le Grand Prix de Lomme pour amateurs et indépendants et la course Lomme-Béthune, pour juniors de 8 ans, n'ont pu avoir lieu à cause du mauvais temps. Elles ont été remises au dimanche 14 juin et auront lieu par n'importe quel temps.

LA CAPTURE D'UNE BANDE DE VOLEURS INTERNATIONAUX

Marie Scherpereel, la tante de l'aventurière, fille Gademnick, a été transférée au Palais de Justice de Courmair.

Elle a déclaré avoir reçu 600 francs de la voleuse, mais elle pense, a-t-elle ajouté, que celle-ci ne provenait d'une bonne opération de fraude.

Dans notre récit de la capture d'une bande de voleurs internationaux, c'est par erreur que nous avons dit qu'une perquisition avait été faite rue du Fresnoy, 21, à Roubaix. C'est rue du Fresnoy, 21, à Tourcoing qu'il fallait lire.

MYSTERIEUX COUPS DE REVOLVER

Dimanche à 10 heures 40 du soir, à l'arrivée du rapide 317 venant de Paris, le conducteur a constaté que deux places mobiles de 3e wagon étaient perforées en quatre endroits.

Hier matin, en procédant à la visite des voitures, le visiteur chef de la gare a découvert, sous une banquette, quatre étuis vides.

Les coups ont donc été tirés de l'intérieur. La Brigade Mobile a ouvert une enquête.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert qui sera donné le jeudi 11 courant, à 8 heures et demi du soir, sur le kiosque de la place Thiers:

L'Agrement, pas redoublé (A. Dumortier); Marche symphonique (Gadmeil), par les Trompettes de la Légion; Les Châliques (Sourilas); — Hymne du Pays (Alfred Tilmant), par l'Union Fraternelle; — Brise de Mail (André), Valse Fiffine (N.), par les Trompettes; — La Revanche de leur corporation.

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE CONTRE REPUBLIQUE ARGENTINE

Les deux équipes formées de joueurs de Roubaix et de Valenciennes ont joué le terrain du Sporting-Club Tourcoing, rue de Vasselie, en un match amical, qui suivit avec intérêt une glorieuse composition en grande partie de membres de leur corporation.

L'Association Sportive Française d'Australie a été déclarée victorieuse de Football-Club de Buenos-Ayres, par trois buts à un.

LES VOLS

Lundi matin, M. Meers Dominique, demeurant rue Cuvier, impasse Fregaux, a constaté la disparition de dix pigeons voyageurs ayant un valeur de vingt francs.

— Dimanche, vers dix heures du soir, un

inconnu a dérobé un jambon valant vingt francs placés à la vitrine de la charcuterie Van Dewaelle, rue du Brun-Pain.

DANS LA POLICE

La médaille d'honneur est attribuée à M. Emile Lema, sous-brigadier de sûreté; François Hocquedel, de la police en tenue. Toutes nos félicitations.

STAT-CIVIL

de TOURCOING du 6 juin 1914

Naisances. — Hourquin Robert, rue de Tournai, 26. — Verhulst Georgette, rue du Blanc-Sau, impasse de la Solidarité, 21.

Décès. — Théodore Duhamel, 29 ans, employé, rue de Mouvoux, 145. — Emile Casselein, 47 ans, tisserand, rue de la Laitie, 256. — Henri Vanvenbergem, 60 ans, palefrenier, rue Nationale, 122. — Pierre Grégoire, 80 ans, sans profession, rue Dupuytren, 23. — Louis Bélin, 81 ans, sans profession, rue d'Angleterie, 108. — Marie Otis, 74 ans, sans profession, rue du Pont de Neuville, 214.

LILLE

ON CROYAIT TENIR DES ESPIONS

CE N'EST QUE DU MENU FRAÏN DE CORRECTIONNELLE

M. Gobert, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel les individus dont les noms suivent:

Maurice Mann, 28 ans, mécanicien et Mme Fraunhofer, 29 ans, deux sans domicile et sans profession. On les fit passer de la couple avar à répondre non seulement d'une inculpation de vagabondage, mais il comparait également pour vol de menus objets à l'audience du 13 juin.

Ajoutons qu'à un certain moment on avait cru se trouver en présence de gens qui avaient participé au vol des débouchoirs à Dunquerque.

Nous avons dit déjà qu'il n'en était rien.

ON A PRIS DES VOLEURS

IL Y EN A QUATRE EN PRISON

Nous avons signalé hier un beau coup de filet de la Brigade mobile qui captura une bande de cinq voleurs à la suite d'un cambriolage commis à la gare de Lesquin.

Deux de ces individus, les nommés André Hallau, 24 ans, plombier, demeurant rue de la Justice à Edouard Dutoir, 35 ans, ferblantier, rue Balza, furent plus spécialement inculpés de vol d'étain et de plomb au préjudice de la Société anonyme des compteurs à gaz de Lille et de la Société métallurgique de Lesquin.

Hallau, poursuivi pour complicité de vol, a été noté l'avons dit, laissé en liberté provisoire de même que la femme Poupard, née Joséphine Boidin, exerçant les professions de cabaretière et de chiffonniers et demeurant 4, rue de Marquillies, qui, elle aussi, a répondu de complicité de vol par recel.

Quant à Dutoir qui avait été prié de se tenir à la disposition de la Justice, il a été écroué à la maison d'arrêt après interrogatoire, sous l'inculpation de vol.

DOUAI

UNE HISTOIRE D'AMOUR

Alfred Régier, journaliste, demeurant place Mangin, avait une amie avec qui il fila longtemps le parfait amour... Hélas vint un jour où la belle se lassa de sa tendresse et s'en fut avec un autre amant, en l'espèce un certain Lambert, qui l'installa chez lui dans un petit appartement au premier étage de la rue des Fripiers.

Désespéré, Régier voulut noyer dans l'ivresse son chagrin... S'il ne réussit pas, par ce moyen à oublier l'infidèle, il parvint cependant à se saouler comme tout un couvent de capucins!

Durant toute la soirée de dimanche, il crut, mélancolique et timide, dans tous les estaminets de la ville... et ce qui devait arriver arriva. Dans un de ces établissements, il se rencontra son heureux rival. Pris d'une colère sauvage, il se jeta sur lui et une lutte homérique s'engagea, au cours de laquelle Lambert le ravivra, mais ne fut sérieusement blessé.

Don Juan rossé porta plainte et l'infortuné Régier a recélé un procès-verbal pour coups et blessures.

Oh! si femmes!

LE FEU A LA TAVERNE VIENNOISE

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi matin à la Taverne Viennoise, située depuis peu à l'angle des rues de Belain et du Cantelen.

Un apprenti plombier allumant vers 19 heures et demie du matin une lampe à alcool dans le couloir de l'immeuble donnant rue du Cantelen. Tout à coup, sans qu'on ait pu encore savoir à quel alchimiste exactement l'accident est dû, le feu prit, et dans un instant très fort jaillit et communiqua le feu à la peinture non encore bien sèche de la porte d'entrée.

Ce fut dans l'établissement un moment de panique... Heureusement quelques seaux d'eau vigoureusement lancés éteignirent bientôt ce commencement d'incendie. Les dégâts sont peu importants.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Lundi dans la matinée, M. Lemoine, de Calvez, manœuvre à l'Arsenal, au cours de son travail, est tombé d'une échelle et a fait une chute de quatre ou cinq mètres.

Les blessures, fort peu de multiples contusions, se plaign de douleurs intenses, a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

UNE AMAZONE

Elisa Van Moer, femme Vancauwenbergh demeurant rue des Clarisses, est une femme à poigne à qui il ne fait pas bon d'aller s'affaiblir.

Ayant eu une discussion avec sa voisine, la dame Fayard, notre amazone lui administra une magistrale volée et par dessus les marches quelques carreaux de vitre chez celle-ci.

Procès-verbal III a été dressé par la police.

ARRÊSTATION D'UN DESERTEUR

La gendarmerie a mis en état d'arrestation Charles Lecomte, déserteur du 5me bataillon d'Afrique, de la classe 1895.

Lecomte a été remis à l'autorité militaire.

LES DETTES DE LA JUSTICE

En vertu d'un extrait de jugement, la gendarmerie a arrêté Victor Verlay, 30 ans, marié, qui fut condamné le 26 septembre 1913, condamné à 40 jours de prison pour vol.

Verlay a été écroué.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOMAIN

LE CHAPITRE DES LOGEURS

Mme veuve Lemaire, subergiste, a porté plainte contre son logeur, Guillaume Anasens, 33 ans, qui lui aurait, parait-il, dérobé deux bouteilles de vin et une savonnette (II).

Le gendarmier enquête sur cette grave affaire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

GLAGEON

SERIE D'ACCIDENTS. — En apprenant à monter en bicyclette, le jeune Blondel qui avait emprunté le vélo d'un voisin ne se garer d'un accident. Il fut renversé. Le cycliste débutant roula sous la voiture et s'en tira avec quelques écorchures. Quant à la bicyclette elle a été complètement mise hors d'usage.

— La voiture de M. Delosse, distributeur de pain de la coopérative de Glageon s'est renversée sur la Place. Le conducteur a été précipité sur le sol et ne s'est fait aucunement aucun mal. Le cheval a été sérieusement blessé et les deux brancards de la voiture ont été brisés.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

UN PENDU

En rentrant de son travail, Mme Cousin, demeurant rue François-Very, cour Hovart, a trouvé pendu dans sa chambre à coucher son mari Henri Cousin, 51 ans.

Un médecin, appelé, n'a pu que constater le décès.

On ignore les causes de ce suicide. M. Wattelet, commissaire de police, a procédé aux constatations d'usage.

HELLEMBES

POUR LA FEUILLE D'ETAIN

Joué 11 juin, à huit heures du soir, aura lieu au cinéma Leleu, rue Sadi-Carnot, une grande soirée de gala au profit de l'œuvre des Colonies scolaires de vacances.

Au programme, nous remarquons les films les plus riches: Théodora, grand drame en 5 parties et 35 tableaux, d'après la pièce de Victorien Sardou. Incroyable grande scène dramatique; Mission d'un ami. Le Sapin noir. Face à la panthère et pour terminer la « Danse héroïque », qui vient d'obtenir un succès colossal.

Prix d'entrée: Premières, 0 fr. 40; secondes, 0 fr. 25. On trouve des cachets dans les écoles et au secrétariat de la mairie.

Comme l'an dernier, il y aura foule à cette soirée extraordinaire.

CA FUME. — Un feu de cheminée violent s'est déclaré hier vers dix heures du matin, chez M. Lesocq, rue Jeanne-d'Arc. Une cloison de fumée assez épaisse s'était élevée,